

Le projet franco – allemand de refondation de l'Union Européenne : à quelles conditions sa réussite?

Quelques réflexions - à quelques jours de la présidence allemande de l'Union

Le lendemain de la déclaration commune du Président Macron et de la Chancelière, le 19 Mai dernier, affichant leur volonté partagée de répondre de manière inédite aux conséquences de la pandémie – en proposant une levée de fonds par la Commission de l'UE, distribuée par subventions et par crédits aux pays-membres, remboursables par les pays via la Commission selon la clé de répartition en vigueur, le tout dans le cadre des règles fixées par les Traités existants - le lendemain donc, le Ministre Français de l'Economie et des Finances tint une conférence de presse. Nous entendîmes: “Nous laisserons le soin à nos partenaires allemands de convaincre les autres pays du bien fondé de notre projet”. Faisait-il allusion à la Présidence Allemande de l'Union qui débutera son tour en juillet 2020? Suivit l'énumération des domaines pour lesquels la France compte utiliser lesdits fonds en perspective, à partir de 2021, les hôpitaux, etc.

Mais peut-on laisser le soin à nos partenaires allemands de convaincre d'une volonté franco-allemande toute ficelée? Ne faut-il pas plutôt se réjouir d'appeler au débat entre tous sur une perspective nouvelle dans l'intégration européenne. Car, si nous nous y engageons, elle nous façonnera de nouveau en tant que “peuple d'Europe”.

Les négociations autour de ce projet sont imminentes, fin juin 2020. Elles seront ardues. Non parce que d'autres gouvernements – ceux qu'on se permet d'appeler les “quatre frugaux”, Autriche, Danemark, Pays-Bas, Suède - seraient de moins bons Européens, mais parce que les enjeux sont énormes.

Dans cette perspective, il est intéressant de relever un jugement, intervenu peu avant la déclaration franco-allemande, émanant du Tribunal Constitutionnel Fédéral, le “BVG” 2 sis à Karlsruhe. Il concerne les actions de soutien de l'économie européenne dans la précédente crise, financière celle-là, en 2012. A partir de ce moment là, la Banque Centrale Européenne BCE sous la présidence de Mario Draghi, avait débuté ses programmes de rachat d'obligations d'Etats Membres afin de soutenir leur accès aux marchés financiers, et de sécuriser notre monnaie commune.

Saisi à l'époque par près de 2000 plaignants allemands, le BVG prit aujourd'hui un cours de confrontation avec l'UE en rendant un jugement qui signifie une “insoumission” à la Cour de Justice de l'Union Européenne CJUE. Si ceci lui est interdit par les règles de l'Union (et coûtera par conséquent des procédures complexes au gouvernement allemand), il n'en soulève pas moins des questions auxquelles précisément le projet actuel de

levée commune de fonds devra impérativement répondre 3, un jour ou l'autre, même si, dans l'urgence, on cherche à agir sans quitter le cadre des traités.

En quoi ce jugement allemand sur la crise précédente, concerne-t-il les fonds européens futurs de soutien à nos économies?

Le BVG affirme, en effet, que le "plus d'intégration" ne peut s'opérer sans adapter les règles actuelles.

1. Rappelons - nous le contexte et le contenu de ce jugement:
2. Après la ratification par le Bundestag, du Traité de Maastricht, 1993, le BVG rappelle que le principe de subsidiarité est intangible, au regard de la constitution fédérale. Le référendum français sur le Traité rallie une courte majorité. En 2005, en France et aux Pays-Bas, les référendums sur la Charte des Droits Fondamentaux échouent.
3. Après le Traité de Lisbonne en 2009, le BVG statue que si l'Union devait un jour obtenir des pouvoirs à caractère "étatique", elle violerait ses propres règles⁴ et serait incompatible avec la constitution fédérale. Pourtant, en 2017, Le BVG déboute les plaignants contre le 2e programme de rachat d'obligations par la BCE mais en 2020, aujourd'hui, il ose mettre en cause la manière dont la CJUE surveille la BCE.

1. Ce jugement BVG du 5 Mai 2020 a soulevé un tollé entre juristes. (Les juristes Allemands l'adorent.) Des voix appellent à répondre aux questions soulevées, surtout à la lumière de la profession de foi franco-allemande qui a suivi, en faveur d'une plus forte Union.
2. Le tollé se comprend par l'opposition à la désobéissance du juge national à la CJUE dont les arrêts sont sans appel. Celle-ci est grave en effet, et plus grave encore parce qu'applaudie de certains qui ne cherchent point à améliorer l'état du droit européen mais à le mettre en cause tout entier.
3. Mais la désobéissance fait aussi avancer le débat de fond. Elle oblige à affronter le raisonnement même du BVG. Celui-ci affirme en effet, que la BCE a un mandat de sauvegarde de la stabilité monétaire de la zone-Euro, et que cette politique monétaire doit être dissociée de toute intention de politique économique. Or, le Programme de rachat visait justement des incidences sur les politiques économiques de soutien aux économies en difficultés. Dès lors, raisonne le BVG, la BCE a agi en dehors de son mandat, et la CJUE qui la couvre également puisque la politique économique est du ressort des seuls Etats- Membres. Par

conséquent, le gardien de la constitution fédérale ne s'y estime plus soumis.

4. C'est ce débat-là sur l'impossible séparation des politiques monétaires et économiques qui est crucial et qui appelle à une interprétation du jugement par le creux: si la communauté politique et financière européenne estime aujourd'hui que les politiques à mener sont indivisibles, il faut se doter des instruments juridiques démocratiquement légitimés qui permettent de les conduire ensemble.

La profession de foi franco-allemande qui vise à pourvoir l'Union d'une force budgétaire et fiscale d'une nouvelle qualité, répond à l'évidence de la situation: si la BCE avec ses instruments, a pu sauver l'Euro à partir de 2012, la crise actuelle défie l'Union dans ses structures profondes.

Cette réponse montre aussi une détermination politique à contrer du front et ne pas contourner, les arguments souverainistes et protectionnistes, ou encore seulement libre-échangistes, qui menacent la construction européenne dont nous dépendons tous. 5 Le projet franco-allemand correspond donc aux intérêts politiques de nos gouvernants et nous ne pouvons qu'y souscrire. 6

Mais maintenant, il faut s'atteler à convaincre, dans nos pays et entre nos pays, et de gagner l'adhésion démocratique à l'approfondissement de l'Union en réformant les Traités, dans les années à venir.

Quelles suites?

En ce sens, des voix appellent à des réponses à la fois politiques et juridiques au jugement BVG:

Notamment dans la mouvance des Verts en Allemagne, le soutien au gouvernement est explicite: "le jugement sonne comme un clairon aux politiques"⁷: il faut que les Parlements s'emparent davantage des actions des Banques Centrales: user du devoir de celles-ci à leur rendre compte (sans entamer leur indépendance d'action), la Bundesbank au Bundestag comme la BCE au PE, il faut placer ces questions au centre des débats nationaux et européens de manière accessible aux citoyens.

Juridiquement, il faut améliorer la coopération entre la CJUE et les juges nationaux, c.à.d. trouver un mode d'acceptation des identités nationales (et régionales?) dont l'attraction est trop forte pour être reléguée dans un placard de l'intégration européenne, et il faut lever les ambiguïtés dans les Traités⁸.

En somme, après avoir attiré beaucoup de foudres, ce jugement du Tribunal Constitutionnel Fédéral allemand reste audible: il nous dit qu'à moins de

répondre, en y amenant les citoyens européens, aux questions qu'il soulève, le projet de rénovation de l'Union par une plus grande intégration risque d'exacerber les revendications identitaires sur notre continent, voir les intérêts des libre-échangistes. Le Brexit n'est pas loin derrière nous!

Autrement dit: fortifier l'Union est aujourd'hui vital pour tout un chacun et le moment est propice car ouvert au grand jour. Utilisons l'action nécessairement "dans le cadre des Traités" dans l'urgence pour vivre une expérience forte de solidarité européenne: elle permettra de responsabiliser nos parlements, de regarder nos concitoyens européens en face et, avec courage, de remettre la réforme des Traités sur le métier.

**Mascha Join-Lambert
Juin 2020**